

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-833
OBJET	Recommander au conseil de renouveler la nomination de deux membres indépendantes du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval	
No dossier(s) interne(s) : SG-3014-02 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-02-21 Date CM souhaitée : 2024-03-12		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) Date 2022-03-01 No résolution CM-20220301-247 Objet NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES DE LAVAL Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Ray Khalil et résolu à l'unanimité: de nommer Mme Marjory Bernier pour agir à titre de membre indépendante au sein du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable; d'inscrire M. Aissa Zebiri à la liste de réserve pour le poste de membre indépendant au sein dudit Comité pour combler toute vacance qui pourrait survenir au cours des 2 prochaines années. ADOPTÉ (SD-2022-469) Date 2022-03-01 No résolution CM-20220301-250 Objet RENOUVELLEMENT - NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES DE LAVAL Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier APPUYÉ PAR : Aline Dib et résolu à l'unanimité: de renouveler la nomination de Mme Chaïma Ben Miloud à titre de membre indépendante au sein du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable. ADOPTÉ (SD-2022-531)		

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-833
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS ATTENDU QUE le Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval (le «CCRIL») est composé de 7 membres majoritairement issu(e)s des communautés ethnoculturelles, qui ont un intérêt marqué pour les enjeux liés aux relations interculturelles, ou une expertise ou une expérience dans ce domaine, ainsi que le temps et la disponibilité pour participer aux séances du comité et consacrer le temps nécessaire entre les séances pour prendre connaissance des sujets à discuter au comité; ATTENDU QUE le terme des mandats de 2 membres indépendantes, nommées par le conseil municipal sur recommandation du comité exécutif en 2022 arrivera à échéance le 1er mars 2024; ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance, le Secrétariat de la gouvernance a procédé à l'évaluation de la performance des membres indépendant(e)s ainsi que de la présidence du CCRIL; ATTENDU QUE les 2 membres qui sollicitent un renouvellement de mandat ont fait l'objet d'un processus de sélection complet par le Secrétariat de la gouvernance et le comité des candidatures en 2020 et 2022; ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance a obtenu une évaluation positive quant à la contribution des 2 membres indépendantes, de même que les statistiques de leur assiduité aux réunions du CCRIL; ATTENDU QUE le Secrétariat a eu l'occasion de communiquer avec ces membres et qu'elles ont confirmé leur intérêt et disponibilité à renouveler leur mandat pour un nouveau terme de 2 ans; ATTENDU QUE le Secrétariat n'a pas jugé utile de solliciter d'autres candidatures ni de former un autre comité des candidatures pour recommander le renouvellement de ces membres; ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande le renouvellement de la nomination de Chaïma Ben Miloud et Marjory Bernier à titre de membres indépendantes au sein du CCRIL, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de renouveler la nomination de Chaïma Ben Miloud et Marjory Bernier à titre de membres indépendantes au sein du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable.		